



A. C. A. T. - Luxembourg

Une force vive et active au service des droits de l'homme

ACAT-Luxembourg (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture), est une association oecuménique ayant pour objectif la lutte contre la torture et la peine de mort. Elle est toute récente à Luxembourg. C'est en effet pour marquer son existence officielle que le Pasteur Pierre TOURNE, Président, et le Conseil d'Administration, dont M. Paul LANNERS est le Vice-Président et Trésorier, avaient invité Me Guy AURENCHÉ, Avocat à la Cour de Paris, à tenir une conférence, le 23 mai à l'Info-Center, sur le thème "Evangile et Droits de l'Homme".

Guy AURENCHÉ, ce seul nom nous renvoie à l'homme profondément pénétré de la dignité humaine, un disciple "qui a le sentiment", comme il le dit, "d'avoir été mis en route par les appels des hommes en détresse, qui a ressenti l'urgence humaine, c'est-à-dire apporter aux torturés écrasés physiquement et psychiquement et aux combattants de la dignité humaine, l'assurance qu'ils n'étaient pas seuls, que leurs luttes et leurs peines étaient portées par les Chrétiens, instruments de la présence de

Dieu dont la Force d'Amour est la Résurrection du Christ. Son dernier ouvrage, paru en mars, est intitulé "Bonne Nouvelle pour un monde torturé" témoin de sa conviction sur la présence des chrétiens dans la défense de la dignité humaine.

Guy AURENCHÉ a été pendant huit années Président de l'ACAT-FRANCE, association fondée le 16 juin 1974 à Versailles, et née de la prise de conscience et de l'initiative d'une quarantaine de chrétiens de différentes confessions, suite à l'appel lancé par Amnesty International lors de sa Conférence internationale pour l'Abolition de la Torture, tenue à Paris en décembre 1973, et à l'appel du Pasteur italien Tullio Vinay dans une conférence donnée à Paris à son retour du Vietnam.

Française dans ses débuts, l'ACAT a vu se constituer des groupes dans plusieurs pays tels que la Belgique, le Canada, les Etats-Unis, l'Italie, la R.F.A. et la Suisse.

Au Grand-Duché de Luxembourg, l'ACAT existe officiellement depuis la publication de ses statuts

au Mémorial le 31 décembre 1985. Elle est toute-fois l'aboutissement de l'initiative d'une poignée de chrétiens catholiques et protestants luxembourgeois et européens, qui, interpellés par l'appel lancé par Amnesty International, se sont, eux aussi, mis en route pour rencontrer les torturés, pour faire alliance avec eux par delà les distances et les assurer de leur présence par la prière et l'action.

Ce petit groupe, devenu "international", car réunissant 10 nationalités d'Europe, d'Afrique du Nord, a travaillé à sa formation, recourant au modèle français et aux contacts avec ACAT-FRANCE, lors des assemblées générales nationales et régionales de celle-ci, et également à faire connaître l'association.

ACAT-LUXEMBOURG a reçu en cela le soutien précieux de Mgr l'Archevêque de Luxembourg lors des dernières célébrations oecuméniques du mois de janvier, et de Mgr Schiltz membre de l'ACAT lui-même.

La semaine oecuménique de prière qui se déroule en janvier de chaque année, a également été un véhicule privilégié pour atteindre et sensibiliser les chrétiens concernés par les droits de l'homme.

Les moyens utilisés par l'ACAT pour lutter contre la torture et la peine de mort sont principalement:

la prière: qui est au centre de toutes les réunions du groupe. C'est un cri lancé vers Dieu en faveur des torturés, une perception de la méchanceté et de la faiblesse de l'homme et à sa dégradation physique et morale.

C'est un appel vers Dieu pour qu'il redonne aux tortionnaires aveugles l'humanité qu'ils ont perdue.

C'est enfin une requête pour les membres de l'ACAT afin "qu'ils acceptent d'être dociles à l'appel que Dieu leur lance au service de tous ceux qui sont écrasés, alors qu'ils découvrent leurs craintes et leurs limites" (G. Aurenche).

L'ACAT s'enrichit également du soutien des communautés monastiques et religieuses, et des groupes de prière dans leur action.



in: Le Monde

la sensibilisation des chrétiens:

L'ACAT incite à la réflexion les chrétiens et les non-chrétiens sur les phénomènes de violence et leurs causes, d'origines économique, politique et sociale.

Elle base et enrichit ses connaissances à ce sujet grâce au périodique le

"Courrier de l'ACAT", publié par ACAT-FRANCE qui donne des informations actuelles et précises sur les points chauds de la torture, publie des dossiers, p. ex. sur "l'histoire de la torture", des documents de base ou des débats, ainsi que les différentes interventions en faveur des prisonniers politiques torturés ou menacés d'exécution capitale, et bien sûr les libérations obtenues.

Dans un souci d'information, l'ACAT organise des débats au cours de ses réunions. Ainsi, Mme Bernadette JUNG, juriste française, a présenté un document sur la peine de mort, tandis que Mme Nancy OLLIVER, avocate chilienne, nous a fait part de son expérience personnelle au Chili, et souligné l'action bénéfique du "Vicaria de la Solidaridad". M. Robert GOEBBELS, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères à Luxembourg, invité à une réunion, a développé la politique luxembourgeoise vis-à-vis des droits de l'homme et a traité de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Une première manifestation publique a eu lieu le 22 janvier au Kirchberg, et consistait en une rencontre organisée conjointement avec le groupe du Parlement européen de la Section luxembourgeoise d'Amnesty International avec débat et témoignages de prisonniers politiques du Zaïre, du Rwanda et du Chili. L'assistance, en grande partie des jeunes, marquait ainsi qu'elle était concernée par le phénomène de la torture.

Sensibilisées par le témoignage d'un prisonnier rwandais libéré après 4 ans d'internement, les jeunes filles du Foyer Ste Marie du Limpertsberg ont par la suite donné une soirée théâtrale au profit de ce dernier, afin qu'il fasse revenir auprès de lui sa fille, âgée comme elles, de 15 ans.

L'action: Mais l'action permanente de l'ACAT-LUXEMBOURG reste celle de répondre aux Appels Urgents, dont elle a connaissance généralement par l'intermédiaire d'Amnesty International. Ce sont des campagnes de lettres en faveur des prisonniers d'opinion menacés de torture ou de peine de mort. Toutefois, ACAT-LUXEMBOURG, lance elle aussi ses propres appels à la demande pressante de certains groupes bien informés.

L'ACAT se base, pour ces Appels Urgents, sur la Déclaration des Droits de l'Homme adoptée par l'ONU le 10 décembre 1948, et plus particulièrement sur les articles 5, 9, 18 et (peine de mort).

ACAT-LUXEMBOURG intervient également, le cas échéant, auprès des gouvernements ou organisations internationales pour les prisonniers menacés de torture ou condamnés à mort, ou pour obtenir des mesures de clémence à l'encontre de certains groupes ethniques ou religieux; p.ex., à l'occasion de la visite du Pré-

sident de la République du Burundi en février 1986, où l'ACAT s'était jointe à d'autres organisations humanitaires pour intervenir en faveur de l'Eglise du Burundi.

la vigilance:

S'il est vrai que l'ACAT n'intervient pas dans son pays d'origine, il n'en reste pas moins qu'elle doit exercer une surveillance sur toutes les tortures exercées autour d'elle et les signaler aux autorités compétentes.

L'ACAT utilise donc les informations et les techniques d'intervention d'Amnesty International, tout en gardant une indépendance entière dans l'action. A la différence d'Amnesty International, son mandat se limite à la torture et à la peine de mort.

L'intention de l'ACAT est de proclamer l'incompatibilité de la torture et du message d'amour et de pardon de l'évangile. Les chrétiens attestent la dignité de la personne humaine, créature et image

de Dieu. Ils proclament la Résurrection du Christ, par qui tout homme est libéré de son asservissement.

Notre groupe ACAT-LUXEMBOURG, compte actuellement une cinquantaine d'adhérents, regroupant 10 nationalités et 3 confessions. Il se réunit tous les mois, alternant trimestriellement les lieux de réunion à la Paroisse Catholique européenne, 34, rue des Capucins et à la Paroisse protestante européenne d'expression allemande, 35, avenue G. Diderich à Luxembourg.

Il est vivement souhaité que d'autres groupes se créent dans les paroisses, dans les écoles ou sous tout autre forme dans tout le Grand-Duché. L'ACAT existant actuellement à Luxembourg sera heureuse de prêter assistance aux personnes qui désireraient créer de tels groupes et répondra à toute demande de renseignements. S'adresser à:

A.C.A.T. Luxembourg
34, rue des Capucins
Boîte postale 175
2011 Luxembourg.